

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2025-029</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 16 juin 2025</p>
--	---

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEUX, Norbert GUILLARME, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Norbert GUILLARME à Christine NALLET, Marine GAUTHIER à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.1.1 - Admission en non-valeur de créances budget annexe Immeubles de rapport

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon a transmis un état de produits du budget annexe Immeubles de rapport à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur.

Il s'agit des loyers de la société LOULOU Beauty qui a été placée en liquidation judiciaire par un premier jugement du 05 Avril 2023 puis liquidée pour insuffisance d'actifs par un second jugement du 08 décembre 2023, pour lesquelles le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avignon n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui puisque le dernier jugement éteint la créance.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 3 162.38 € HT

Le tableau ci-dessous détaille les créances en cause.

N° de pièce	Objet	Non-valeur	
		Montant HT	Montant TTC
T102 - 2022	Remboursements TEOM 2022	58.00 €	69.60 €
T 102 - 2022	Loyers Novembre 2022	712.85 €	855.42 €
T8 - 2023	Loyers Janvier 2023	712.85 €	855.42 €
T19 - 2023	Loyers Février 2023	712.85 €	855.42 €
T30 - 2023	Loyers Mars 2023	712.85 €	855.42 €
T40 - 2023	Loyers Avril 2023	712.85 €	855.42 €
Récupération de la caution		-459.87 €	-551.84 €
Total		3 162.38 €	3 794.86 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 2 pouvoirs)

ADMET en non-valeur les créances dont le détail figure ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération comptable sont inscrits au compte 6542 « Créances éteintes »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250617-DE_2025_029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 17 juin 2025
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique JOANNY', written in a cursive style.